

Vendredi 21 février s'est tenue la 3^e plénière de négociation « Vie chère ». FO a su faire entendre ses revendications pour que le dispositif bénéficie au plus grand nombre !

Dans cette négociation, FO Energie recherche l'attribution d'une prime mensuelle pérenne pour renforcer le pouvoir d'achat au plus grand nombre des salariés qui :

- 📌 travaillent et vivent dans des zones où les **loyers sont supérieurs à la moyenne nationale**
- 📌 travaillent et vivent dans et à proximité des **grandes métropoles**
- 📌 travaillent et vivent dans et à proximité des **zones frontalières**
- 📌 travaillent et vivent dans et à proximité des **zones touristiques** et saisonnières.



Le point sur les avancées obtenues

Les négociateurs FO revendiquaient :

- “ **plus de bénéficiaires** → le plafond de salaires est désormais à plus de 44 k€ (brut sur 13 mois) et la dégressivité débute au NR 195. Les agents de maîtrise et les jeunes cadres peuvent désormais bénéficier de la prime
- “ mieux **coller à la réalité** des salariés : le loyer moyen de référence est désormais calculé sur les **communes de résidence des salariés** du site → le loyer de référence est maintenant de 11,9 €/m²
- “ prise en compte de la **cherté dès le 1^{er} centime** de loyer supérieur à la moyenne → la Direction abaisse le seuil et propose la prime dès que le loyer des communes de résidence est 1% au-dessus du loyer de référence
- “ **améliorer les primes** → elles augmentent maintenant par palier de 50 €
- “ améliorer la prise en compte des **agents d'astreinte** → les nouvelles propositions améliorent leur situation
- “ prendre le **temps de la négociation** → une nouvelle série bilatérale/plénière est programmée

Vos négociateurs FO continuent de négocier

La plénière conclusive est prévue le 6 mars.

- 📌 FO revendique une application du dispositif dès le 1^{er} janvier et pas le 1^{er} octobre.
- 📌 FO revendique l'abaissement du palier de loyer pour la prime la plus chère (actuellement 150% du loyer moyen) car il est très supérieur aux autres.
- 📌 Pour dix communes, le changement de mode de calcul du loyer devient défavorable. FO revendique la neutralisation de ce calcul.

La négociation paie : ce sont maintenant plus de 13 000 agents qui pourraient bénéficier d'une « prime vie chère », soient plus d'un salarié sur trois.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre représentant local FO.